Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213502263-20260402-DEL_15_2026-DE

ARRONDISSEMENT
Saint-Malo

COMMUNE
PLEUGUENEUC

EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 MARS 2026

Nombre de conseillers en exercice : **17**
Nombre de conseillers présents : **14**
Nombre de conseillers de votants : **15**

Date de la convocation : **05 mars 2026**
Date d'affichage de la convocation : **05 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de M. RÉGEARD Loïc, Maire.

Étaient présents : RÉGEARD Loïc, Maire, BESSIN Pascal, BLAISE Estelle, BUSNEL Carole, CLERC Céline, DUBUC Frédéric, EGAULT Pascal, GALLAIS Luc, GASCOIN Laurence, HURAULT Emeric, MASSART Manuele, NIVOLE Nathalie, RADOUX Céline et ROZE Marie-Paule.

Absente excusée : BARBY Éric et CROQUISON Sébastien (a donné procuration à RÉGEARD Loïc).

Absent : de LORGERIL Olivier.

Un scrutin a eu lieu ; Mme ROZE Marie-Paule a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°15-2026 BUDGET ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE PLEUGUENEUC - EXERCICE 2025
Nomenclature : 1.2.2.1.1 eau et assainissement

M. le Maire présente la synthèse de fonctionnement du service public de l'assainissement collectif 2025, géré par la SAUR. Ce dernier a été satisfaisant.

Les deux bilans réalisés montrent un fonctionnement satisfaisant de la station après un respect des normes de rejet pour tous les paramètres.

M. le Maire ajoute que le volume entrant est important (nappes gorgées d'eau). Le problème des eaux parasites doit être traité prioritairement (canalisations cassées). Ce problème est diffus sur l'ensemble de l'agglomération.

Le réseau de la rue de Rennes et de la rue de la Libération est très ancien et une mise aux normes s'imposera. Le contrôle des branchements a été acté par décision municipale n°32-2023 et une majorité a été réalisée courant 2023 et 2024. La mise aux normes des branchements chez les particuliers n'est pas évidente (les installations sont souvent anciennes et cela nécessite souvent des réamégements des espaces extérieurs).

Le service eau et biodiversité, de la DDTM, du pôle police de l'eau, a notifié la conformité 2024 du système des eaux usées de la commune. Des surchages hydrauliques sont constatées avec un déverserment du by-pass de la station. Le débit de rejet autorisé n'est pas toujours respecté. Les résultats des bilans d'autosurveillance 2025 sont quant à eux conformes.

Le réseau de collecte étant sensible aux eaux parasites, un diagnostic réseau va être lancé prochainement (obligation pour les stations d'épuration de moins de 2 000 EH n'ayant pas effectué de

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213502263-20260402-DEL_15_2026-DE

diagnostic ces 10 dernières années, ce qui est notre cas). Un plan d'actions visant à réduire les intrusions d'eaux parasites, complété d'un échéancier de travaux, doivent être transmis à la police de l'eau.

La charge hydraulique moyenne est de 293 m3/j, soit 97,6% du débit nominal de la station. Le débit maximum reçu par la station est de 1 544 m3 soit 514% de la charge nominale. On dénombre 90 dépassements du débit nominal de la station sur l'année.

9 débordements ont eu lieu sur l'année, tous liés à des épisodes de fortes précipitations entrainant soit des dépassements ponctuels du débit de pointe de la station, soit des dépassements du débit de référence journalier. La totalité des déversements ont eu lieu entre le 8 janvier et le 2 février, mois à la pluviométrie exceptionnelle. Le total des volumes déversés au milieu s'élève à 488 m3.

- **Commentaires sur la <u>charge polluante de pointe</u> mesurée en tête de station :** 67,32 kg DB05/j, soit 74,8% de la charge nominale.

- **Commentaire sur la charge polluante moyenne :** 59,22 kg DB05/j soit 65,8% de la charge nominale.

La production de boues est estimée à 14,1 T MS : ratio de 0,66 kg MS/kg DB05. 575 m3 de boues ont été épandues soit 17,7 T de MS.

- **Appréciation sur la conformité du traitement au regard des analysés réalisées sur le rejet :**

Les normes en concentration et en rendement sont respectées, les deux bilans étant conformes sur tous les paramètres. Les rendements épuratoires sont satisfaisants et traduisent un fonctionnement correct de la station.

<u>Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :</u>

- **DÉCIDE** d'adopter le rapport annuel – exercice 2025 de la SAUR, délégataire du service public de l'assainissement collectif,

- **PRÉCISE** que ce document est à la disposition du public aux jours habituels d'ouverture de secrétariat de mairie,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à Pleugueneuc, le 09 mars 2026.

Le Maire,

M. Loïc Régeard